



FICHE MÉTIER

CONTRÔLEUR DE MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE : SYSTÈME CELLULE HÉLICOPTÈRE OU SYSTÈME CELLULE AVION

Le métier de contrôleur de maintenance aéronautique : système cellule hélicoptère ou système cellule avion est classé dans la catégorie B.

I / Le métier de contrôleur de maintenance aéronautique : système cellule hélicoptère ou système cellule avion

1 - Formation

Après votre réussite au concours, vous serez nommés contrôleur stagiaire des douanes et suivrez une formation d'un an comprenant un cycle d'enseignement professionnel d'environ 4 mois à l'école nationale des douanes de la Rochelle, suivi d'un stage de qualification et de formations techniques dispensées par des constructeurs.

À l'issue de cette année de stage, sous réserve d'avoir satisfait aux divers contrôles des connaissances et d'avoir validé les stages complémentaires, vous serez titularisés en tant que contrôleur des douanes de 2ème classe et affectés sur un poste.

A noter : dès le jour de l'obtention de votre qualification, vous serez soumis à une obligation de servir durant 5 ans dans cette spécialité.

2 - Fonctions

Le contrôleur de maintenance aéronautique est un agent en uniforme et soumis à l'obligation du port de l'arme de service.

Il est chargé de la maintenance des aéronefs de la douane et des matériels d'environnement aéronautiques. Intégré au sein des Brigades de Surveillance Aéronautique des douanes françaises, il fait partie du personnel non navigant technique travaillant soit sur avion, soit sur hélicoptère.

Le mécanicien système cellule assure l'entretien mécanique et électrique des aéronefs, ainsi que le réglage des différents organes, accessoires et équipements. Il effectue les interventions nécessaires au dépannage et à la réparation des aéronefs.

Le contrôleur de maintenance aéronautique est amené à intervenir sur les différents types d'appareils, avions ou hélicoptères selon sa spécialité, qui composent actuellement la flotte aérienne des douanes.

Outre ses fonctions techniques, il peut être amené à assurer l'organisation du travail au sein du bureau technique, la logistique du magasin, ainsi que les opérations de contrôles aéronautiques dans son domaine de compétences.

3 - Evolution de carrière

Vous pourrez accéder au grade supérieur par concours ou par promotion au choix, sous conditions d'ancienneté.

II / Conditions de présentation au concours

Pour concourir à titre externe pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans les spécialités « maintenance aéronautique : système cellule avion » et « maintenance aéronautique : système cellule d'hélicoptère », vous devez remplir l'ensemble des conditions requises pour la présentation au concours de contrôleur des douanes ainsi que les conditions particulières suivantes :

Vous devez justifier de la possession de l'un des diplômes ou titres suivants en cours de validité :

- baccalauréat professionnel aéronautique, option mécanicien, système cellule (MSC) ;

- brevet de technicien supérieur aéronautique ;
- d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces diplômes ou titres dans les conditions fixées par le décret [n° 2007-196 du 13 février 2007](#) relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Vous devez également être titulaires d'une licence PART-66, ou équivalente, en cours de validité. Cette condition est également applicable aux candidats à titre interne.

III / Organisation du concours

1 - Concours à titre externe

- **Quatre épreuves écrites d'admissibilité :**

Épreuve n° 1 - Durée 3h ; coefficient 3

Rédaction d'une note sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes économiques, culturels ou sociopolitiques du monde contemporain à partir d'un dossier.

Épreuve n° 2 - Durée 4h ; coefficient 6

QCM portant sur des connaissances techniques de mécanique et d'électricité.

Épreuve n° 3 - Durée 3h ; coefficient 3

Réponses à six sujets portant sur des connaissances techniques de mécanique et d'électricité.

Épreuve n° 4 - Durée 1h ; coefficient 2

Épreuve de langue étrangère (traduction sans dictionnaire) : traduction d'un texte technique rédigé en anglais.

- **Quatre épreuves orales d'admission :**

Épreuve n° 1 - Préparation 15 minutes - Durée 30 minutes ; coefficient 3

Exposé sur un sujet portant sur des connaissances techniques de mécanique et d'électricité suivi d'un entretien d'ordre général, technique ou administratif avec les examinateurs et permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les tâches qui lui seront confiées.

Épreuve n° 2 - Durée 1h30 ; coefficient 5

Exercices pratiques de maintenance aéronautique sur aéronef.

Épreuve n° 3 - Durée 10 minutes ; coefficient 2

Langue étrangère : traduction orale en français d'un texte technique rédigé en anglais suivie d'une conversation dans cette même langue.

Épreuve n° 4 - coefficient 3

Épreuve d'exercices physiques. Un arrêté du ministre chargé du budget fixe la nature, les modalités et les barèmes de l'épreuve d'exercices physiques commune à l'ensemble des concours de la direction générale des douanes et droits indirects.

1 - Concours à titre interne

Si vous remplissez les conditions et souhaitez concourir à titre interne, le concours se déroule de manière identique mais l'épreuve n°3 d'admissibilité est différente.

- **Quatre épreuves écrites obligatoires d'admissibilité :**

Épreuve n° 1 - Durée 3h ; coefficient 3 (identique au concours à titre externe)

Épreuve n° 2 - Durée 4h ; coefficient 6 (identique au concours à titre externe)

Épreuve n° 3 - Durée 3h ; coefficient 3) : composition sur un sujet, comprenant une réponse à une question et la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et à la réglementation douanières. Trois sujets sont proposés au choix du candidat.

Épreuve n° 4 - Durée 1h ; coefficient 2 (identique au concours à titre externe)

- **Quatre épreuves obligatoires orales d'admission :**
les épreuves sont les mêmes que celles du concours à titre externe

IV / Pour en savoir plus

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser :

- **En province**, à la direction interrégionale des douanes la plus proche.
- **En Ile-de-France**, à la direction interrégionale des douanes :

Direction Interrégionale des Douanes d'Île-de-France

Service des examens et concours

3, rue de l'Église

94477 Boissy-Saint-Léger CEDEX

Tél. : 09 70 27 17 26

E-mail : di-ile-de-france@douane.finances.gouv.fr

• Lien

[Arrêté du 25 novembre 2005 fixant la nature et le programme des épreuves des concours ouverts par spécialité pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects](#)

